



Le collectif pour la défense de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire sur son site de Marly-le-Roi

Marly-le-Roi, le 2 avril 2009

Restructuration de l'Injep Bronca du personnel de l'Injep au conseil d'administration

Pour la première fois depuis 60 ans le conseil d'administration (CA) de l'Injep s'est déroulé, jeudi 2 avril, sous une bronca du personnel. Le CA devait se réunir pour voter la nouvelle organisation de l'Injep dans un climat de forte tension « en raison d'une restructuration non assumée et non organisée », a déclaré Annie Oberti, représentante élue des personnels au sein de ce conseil. Munis de sifflets, de tambours et de divers instruments à trompes, le personnel a manifesté sa colère, perturbant la tenue des débats qui se sont déroulés en l'absence des représentants du personnel.

Ceux-ci, en effet, ont refusé de participer à « un simulacre de consultation ». Après une déclaration liminaire, ils ont quitté la salle. « Nous ne savons toujours pas où cet établissement sera localisé (...) qui le dirigera, ni quelles seront ces missions. On contraint, dans la précipitation, les personnels à candidater sur des profils de postes incohérents dans un établissement virtuel. Les personnels administratifs ont reçu une lettre leur annonçant individuellement que leur poste est supprimé sans leur proposer aucune affectation », s'est indignée Annie Oberti dans sa déclaration.

De fait, six mois après l'annonce de la restructuration de l'institut, seuls six agents ont, à ce jour, trouvé un nouveau poste.

Le représentant du conseil national de la jeunesse a manifesté sa solidarité en rejoignant la manifestation du personnel.

Les membres du CA, debout, réfugiés dans un coin de la salle, ont néanmoins voté la restructuration sans débattre. « Ils viennent de sceller le sort de plus de 100 personnes en bafouant les recommandations du Premier ministre lui-même, concernant les reclassements des agents de l'État », a déclaré Thomas Arnace, représentant du Sgen-CFDT, faisant référence à la circulaire du Premier ministre, datée du 27 février 2009 qui en fixe les termes.

De manière paradoxale, voire, cynique ce passage en force a été présenté comme étant « de l'intérêt des personnels », a ironisé Chantal de Linarès, également représentante du personnel.

Face à cet entêtement de l'administration à persévérer dans un projet mal construit et mal conduit, le personnel, dont la colère est renforcée, se réunira prochainement pour décider d'autres modalités d'actions.

<http://que-vive-injep.blogspot.com>

Contact : 01 39 17 27 85, courriel : que-vive-injep@injep.fr